**REGLEMENT PARTICULIER**

**CIRCUIT TOUT-TERRAIN**

 *Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes*

 *à la réglementation générale de la discipline.*

 42 -ème AUTO CROSS & SPRINT CAR DE MAURON 56

 29/30/31 MARS 2024

Note : lorsqu’une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

***(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées .Toute autre information sera annexée au présent règlement.)***

# ARTICLE 1. ORGANISATION

L’ASA AUTO CROSS DE L’OUEST organise les 29/30/31 MARS 2024 avec le concours de l’AUTO CROSS MAURONAIS une compétition automobile nationale d’AUTO CROSS & SPRINT CAR intitulée

 42 -ème AUTO CROSS & SPRINT CAR de MAURON

Cette compétition compte pour

* Le championnat de France d’Auto Cross
* La coupe de France d’Auto Cross
* Le championnat France de Super Sprint et de Sprint Girl
* La coupe de France de Maxi Sprint et de Junior Sprint
* Le championnat de la Ligue Régionale du sport automobile
* Le championnat des conducteur ACO

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le sous le numéro **3** en date du **29DECEMBRE 2023** *.* et par la FFSA sous le permis d’organisation numéro **62** en date du **12 JANVIER 2024**1.1P. OFFICIELS

*Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline*

|  |  |
| --- | --- |
| Observateur de la FFSA | *En Attente*  |
| Président du Collège des Commissaires Sportifs | *RIOUX Dominique Lic 14770* |
| Membres du Collège delegué ffsa | *MITRAC Danièle Lic 6151* |
|  | *GASCARD Patrick Lic 162732* |
|  |  |
| Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs |  |
| Directeur de Course | *RAINAUD Christian Lic 6150* |
| Directeurde Course adjoint | *GOULLIER Stéphane Lic 189942* |
| Adjoints à la Direction de Course Départ | *GOURDON Joseph Lic 8938* |
|  | *BEAL Luc Lic 9660* |
| Grille Départ  | *TISSIER Jean Charles Lic 11274* |
|  Stagiaire grille | *HENRY Damien Lic 12355* |
|  Arrivée | *ILLIEN Serge Lic 36268* |
|  | *ORTIZ Christophe Lic 49986* |
| Adjoint Gestion image | *LEONATE Michel Lic 12844* |
| Assistant | *LAMBERT Laurent Lic 205661* |
| Main courante vidéo | *BARET Evelyne Lic 242849* |
|  |  |
| Commissaire Technique délégué FFSA | *LOBROT Martial Lic 114567*  |
| Commissaire Technique Adjoint délégué | *RICHARD Yves Lic 4953* |
|  | *BOUGAULT Michel Lic 42903* |
|  | *ROQUES Jean Pierre Lic 178808* |
|  | *OLLIVIER Claude Lic 16353* |
|  | *MEVEL André Lic 186089* |
|  | *BROUSSE Guy Lic 48007* |
|  | *SIONNEAU Mickaël Lic 261013* |
|  |  |
|  |  |
|  |  |
| Chargés des relations avec les concurrents | *MARTIN Mado Lic 207487* |
|  | *OLLITRAULT Jean Paul Lic 6694* |
|  | *CERISIER Patrick Lic 189022* |
|  |  |
| Chronométreurs opérateur FFSA | *GAASCH Patrice Lic 32392* |
|  | *GAASCH Josselin Lic 215796* |
|  | *MARTINEAU Freddy Lic 12279* |
|  |  |
| Commissaire responsable du Parc Fermé | *CERISIER Patrick Lic 189022* |
| Secrétariat Main courante  | *MARROT RIOUX Annie Lic 14769* |
|  |  |
| Responsable des vérifications administratives | *VRIGNAUD Nadège Lic 253089* |
|  | *LE GENTIHOMME Margaux Lic 315875* |
| Secrétariat serveur | *HARDOU Jean Jacques Lic 213720* |
| Responsable Affichage | *MILLOT Claude Lic 148448* |
|  | *GOUYETTE Denis Lic 244794* |
| Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain  | *TARDIF Frédéric Lic 320371* |
| Médecin Chef | *HEROUAL Nourédine Lic 222295* |
|  | *BOUGUELLID Yazid Lic 259241* |
| Responsable Sécurité | *GANDIN Bernard Lic 299557* |
| Responsable du service presse | *GANDIN Bernard Lic 299557* |
| Speaker | *LEGENTILHOMME Julien Lic 245099* |
|  | *BOUSSEAU Florian Lic*  |
|  |  |
| Opérateur Vidéo | *RODRIGUE Didier*  |
| Responsable Vidéo Societé EBOO SIRET |  |
| 50776700200011Scorbe-Clairvaux Dirigeant |  |
|  |  |

*L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.*

*L’organisateur Administratif est* L’ASA Auto Cross de l’Ouest et l’organisateur technique est l’Auto Cross Mauronnais

**1.2P. HORAIRES**

|  |  |
| --- | --- |
| Parution du règlement  | Dès la parution du permis d’organiser |
| Clôture des engagements  | *Jeudi 21 MARS 2024 à* MINUIT  |
| Publication de la liste des engagés | *Mardi 26 MARS 2024 à Minuit*  |
| Date et lieu de la compétition | *29/30/31 MARS 2024 à MAURON 56* |
| Vérifications Administratives & techniques pour les pilotes prioritairesPour Les Pilotes invités selon les convocations  | *VENDREDI 29 MARS 2024**De 10H à 12H30 et de 14H à 22 H**SAMEDI 30 MARS 2024 de 6H50 à 8H49* |
| 1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs | *VENDREDI 29 MARS 2024 à 18H30 Salle du collège des Commissaires* |
| Briefing obligatoire Sur Décision du Directeur de Course | *30 MARS 15 mn après la fin des essais chronométrés sous chapiteau* |
| Warm up 2 Tours par division suivant tableau | *SAMEDI 30 MARS à partir de 8H* |
| Horaire des essais chronométrés | *SAMEDI 30 MARS à partir de 9 H ou 9H30* |
| Horaire de la course | *De 8 H à 20 H* |
| Affichage des résultats provisoires | *15 minutes après Chaque finale* |
| Remise des prix | *A l’arrivée de chaque finale* |

***1.3P. VERIFICATIONS***

Les vérifications administratives et techniques pour les pilotes prioritaires se dérouleront le *Vendredi 29 MARS* de *10.* H à *12 H30* et de *14H* à *22H* les vérifications administratives se feront au local Administratif et les vérifications techniques au local technique

Pour les pilotes invités ,les vérifications administratives et techniques se dérouleront Samedi 30 MARS de 6H50 à 8H49. Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du *LUNDI 25 MARS* (le lundi avant la compétition) le pilote n’a pas reçu sa confirmation d’engagement, il lui appartient de prendre contact avec l’organisateur au numéro de téléphone suivant 06 74 78 66 71

.

# ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

## 3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus sur le site « Engagé-sport.com «

ET uniquement à partir du 15 Février 2024pour les pilotes non prioritaire

la date de clôture des engagements qui est fixée au *Jeudi 21 Mars* à minuit. Pour être pris en compte, les droits d’engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d’engagement. Ils sont fixés à

  170 € pour la Junior Sprint

 190 € pour les autres divisions avec la publicité facultative de l’organisateur,

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32 l’organisateur se réserve le droit d’annuler sa compétition. Les droits d’engagements seront alors intégralement remboursés.

## 3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture pourra être pilotée par un seul pilote à l’exception des catégories Super Sprint et Sprint Girl dans le cadre d’une double monte

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n’est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation ne sont pas admis

# ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

## 4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

AUTO CROSS

 TOURISME CUP 24

 BUGGY CUP 26

 MAXI TOURISME 20

 BUGGY 1600 26

 SUPER BUGGY 26

SPRINT CAR

 MAXI SPRINT 26

 SPRINT GIRL 26

 JUNIOR SPRINT 26 réservé aux pilotes nés entre le ***01 01 2006 et le 31 12 2012***

 SUPER SPRINT 30

## 4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par l’OFAC. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d’engagement. Chaque numéro est vendu *30* €.

# ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l’organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

# ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

## 6.1P. PARCOURS

L’Auto Cross et le Sprint Car de Mauron. se déroulera sur le circuit de Mauron Marcel MOULINEUF Il est long de*998* mètres et la largeur est comprise entre *12* mètres et *16* mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du *17 01 2023* sous le N° *5612220519 AC NAT 0998*

L’accès au circuit se fait par le centre de Mauron le circuit est situé à 1 KM du centre de la commune

## 6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d’affichage sera situé à l’entrée de la pré grille Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l’ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d’affichage virtuel (ITS Résults application de messagerie instantanée serveur de résultats ou autre. )

## 6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le(s) chargé(s) des relations avec les concurrents à *……....*. Il est également possible de contacter l’organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : *06 26 86 47 48*

# ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

Vendredi 29 MARS

Ouverture du parc 9H

Vérifications administratives et Techniques de 10H à 12H30 et de 14H à 22H pour les pilotes prioritaires.

1 Ere réunion du collège des commissaires sportifs à 18H30

Samedi 30 MARS

Vérifications Administratives et Techniques de 6 H50 à 8H49 pour les pilotes invités

Warm up 2 tours suivant tableau à partir à partir de 8 Heures

Essai chronométrés à partir de 9 H ou 9H30

Briefing Après la fin des essais chronométrés stand de la restauration ( près de la tour de contrôle) Sur Décision du Directeur de Course

Présence obligatoire de tous les pilotes.

Manche qualificative A et B à partir de 13 H

Dimanche 31 MARS

Manche Qualificatives C à partir de 8H30

Demi Finales à partir de 11H30

Suite des demi finales et Finales à partir de 13H30

Affichage des résultats 15 minutes après l’arrivée de chaque finale

## 7.2P. BRIEFING

Le briefing oral/ des pilotes *aura lieu Après la fin des essais chronométrés stand de la restauration*

 *Sur Décision du Directeur de Course*

Présence obligatoire de tous les pilotes.

## 7.6P. PARC FERME FINAL

A l’arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu’à l’affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester dans leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d’une place .

# ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l’heure d’affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d’une réclamation ou d’un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

# ARTICLE 10. PRIX

## 10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de *…….... €.*

Détail des prix en €.

Les mêmes prix seront attribués aux 5 premiers de chaque catégorie. - 1 er 200 € - 2 ème 150 € - 3 ème 125 € - 4 ème 100 € - 5 ème 85 €

## 10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 3 premiers pilotes classés à la fin de chaque finale.

## 10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium de chaque arrivée de finale

# ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

## 11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 7

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 par poste capacité 6 KG type poudre ABC

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 35 commissaires dont 2 ou 3 par poste

## 11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d’un centre médical non permanent.

Le circuit n’est pas équipé d’une structure de soins intensifs.

Nombre d’ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation **oui**

Une équipe d’extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges **oui ACRB**

# ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

**Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.**

**Horaires détaillés de l'épreuve.**

**Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.**

**Dossier de sécurité.**

**(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).**

**HORAIRES :**

* VENDREDI 29 MARS :

Ouverture du parc pilote à 9H

Vérifications administratives et techniques de 10H à 12H30 ET DE 14H à 22H pour les pilotes prioritaires.

1ere réunion du collège des commissaires sportif à 18H30

* SAMEDI 30 MARS :

Vérifications administratives et technique de 6H50 à 8H49 pour les pilotes invités

Warm up 2 tours par division suivant tableau .à partir de 8 Heures.

Essai chronométré à partir de 9H ou 9H30

Briefing oral sur décision du directeur de course , Après la fin des essais chronométrés stand de la restauration( près de la tour de contrôle Présence de tous les pilotes obligatoire.

Manche qualificative A et B à partir de 13H

* DIMANCHE 31 MARS :

Manche qualificative C à partir de 8H30

Demi-finales à partir de 11h30

Suite des demi-finales à partir de 13h30

Finale à partir de 15h30

Affichage des résultats 15 minutes après l’arrivée de chaque finale

DIVERS :

Tout emplacement pilote dans le paddock devra être équipé d’une bâche de 5M x 4M à placer sous les véhicules de course et d’extincteurs de 6KG par véhicule, visible et à portée de main.